Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction des Collectivités Territoriales
et de la Citoyenneté
Bureau des élections, de la réglementation, des associations
et des missions de proximité des titres

Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Ille-et-Vilaine

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 1 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY en qualité de Préfète de la région Bretagne, Préfète de le zone de défense et de sécurité Ouest et Préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Article 1er : Sont désignées, pour trois ans, en qualité de membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les deux tableaux ci-annexés.

Article 2 : Pour les communes nouvelles du département créées le 1er janvier 2019, un arrêté complémentaire sera établi dès réception des désignations en cours.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le - 9 JAN. 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Denis OLAGNON

3 avenue de la Préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9
☎ 0821 80 30 35 – Jours et horaires d'ouverture sur le site www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019
Portant nomination des membres des commissions de contrôle
Chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
du département d'Ille-et-Vilaine

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Dinard	**MABILLE Gérard** **NOUVEL Michel** **BONHOMME-TALBOURDET Agnès**	**RENAUD-HAMON Evelyne**	**JOUSSEAUME DE LA BRETESCHE Alix**